



PLONEVEZ PORZAY

Créée en 1971

42/2019

19 octobre 2019

FEUILLE D'INFORMATIONS

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Véolia	Urgences 24h/24h	09.69.32.35.29
Relais Poste au « Bar tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Bibliothèque municipale	Mercredi, samedi : 10h00-12h00 Vendredi : 16h30-18h30 Dimanche de 10h30 à 12h00	02.98.92.57.55
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Médecins	6, place de Cornouaille	Bauta Vincent Cogneau Clément 02.29.20.21.00
Pharmacie	1, allée du stade	Bourdais Françoise 02.98.92.50.34
Infirmières	11, rue de la Presqu'île	Fray Pascale Brusq-Hirrien Anne –Laure 02.98.92.52.06
	4, rue de Cornouaille	Gérardi Régine Robyn Dominique Duchillier Laurence 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	16, place de l'église	Peuziat Eric 02.98.92.53.13
	24, rue de la Presqu'île	Scordia Julie 09.51.43.80.30
Ostéopathe	sur rendez-vous	Fauchart Florian 06.30.90.87.89
Pédicure/Podologue	Du lundi au samedi	Cavarec David 02.98.92.59.19
Taxi du Porzay - David Daden	Transport de malades assis 7 j / 7	Plonevez-Porzay 02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances Alain Jolec		Plomodiern 02.98.81.27.28
Déchetterie	Mercredi-vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Jeudi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00	02.98.92.57.58
Déchets de jardin		Résidence Ar Ménez
Marché en plein air	Tous les dimanches jusqu'au 27 octobre	Place de l'église de 9h à 13h

INFORMATIONS COMMUNALES

La mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 2 novembre

ATELIER CRÉATIF

L'atelier créatif sera présent sur le marché, dimanche 27 octobre pour une vente d'objets en faveur du Téléthon.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Lisa Boucher, conteuse, sera à la bibliothèque le mercredi 23 octobre à 11 heures... pour le plaisir des enfants.
Bourse aux livres le dimanche 27 octobre de 10h30 à 12h à la bibliothèque.

COUPURES D'ELECTRICITE - ENEDIS

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique des travaux seront réalisés et entraîneront des coupures de courant sur le réseau le lundi 21 octobre entre 13h00 et 17h00 dans le secteur de : Toul-fil, Trévigodou, Landerien, Kerborn, Kernaffren, Toul-Fil, Trévigodou, Lanzent, Bêlard, Goarbic, Kerantroad, Toul Ar Gouer, Kersalé, Kerguesten, Kerzoualen.

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

A l'occasion de la semaine bleue et semaine du goût, une animation est programmée par la municipalité le mardi 22 octobre de 15h à 17h, « Complexe sportif René Chevalier », salle polyvalente chauffée. Le thème est : « Fruits et légumes de saison – produits locaux ». Avec la participation de l'EHPAD et l'accueil de loisirs de Plomodiern, la bibliothèque et l'accueil de loisirs de Plonevez-Porzay et le CLIC. Venez nombreux les rencontrer.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens est prévu cette année le samedi 9 novembre à partir de 12h00 au « Complexe sportif René Chevalier ». Les personnes nouvellement installées sur la commune, non inscrites sur les listes électorales et qui ont eu ou auront 70 ans en 2019, sont invitées à se faire connaître en mairie.

TRAVAUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU LAPIC

Dans le cadre des travaux de continuité écologique du Lapic, le conseil départemental engage des travaux au pont de Keryéquel du lundi 21 octobre au vendredi 29 novembre 2019. La circulation sera alternée par feux, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

SALUBRITÉ DES PLAGES

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018, les chiens et les chevaux sont autorisés sur les plages pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 31 mai 2020. Nous invitons toutefois les propriétaires à contribuer au maintien de la salubrité de nos plages en veillant à ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie.

DÉCLARATION DE RUCHES

La déclaration des ruchers est obligatoire. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce dès la 1^{ère} ruche entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année en cours : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure. Les autres doivent faire une déclaration « papier ». Pour cela, il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental).

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho...

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

L'ÉLAGAGE : UNE ACTION INDISPENSABLE

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves. Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques.

Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas-côtés, fossés). Dans ce cas deux possibilités s'offrent à moi : confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage.

Le propriétaire ou exploitant d'une parcelle a également la responsabilité de ne pas planter d'arbre sous les lignes existantes ou à proximité immédiate de celles-ci.

Le saviez-vous ? Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, Enedis facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

L'élagage est à la charge d'Enedis

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, Enedis réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité. Au préalable, chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'Enedis, de son intervention.

Le bon conseil : élaguer régulièrement votre végétation. Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

TICKETS LOISIRS PLONEVEZ-PORZAY

Dans le cadre des tickets loisirs organisés par la communauté de commune de Pleyben-Châteaulin-Porzay, plusieurs activités sont organisées en partenariat avec le service des sports de la commune de Plonévez Porzay. Elles sont destinées aux jeunes de 4 à 16 ans (âge variable selon l'activité). Chaque activité correspond à un nombre de tickets (vente en mairie) – 1 ticket = 2€ (enfants de la CCPCP) / 2,60€ (hors CCPCP).

Sports en salle, activités de pleine nature, nautiques et mécaniques, artistiques, culturelles, scientifiques environnementales et diverses. Beaucoup d'activités sont proposées dans le cadre des tickets loisirs. Une brochure présente en mairie ou à la maison de l'enfance, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble de l'offre et des modalités d'inscription. Renseignements et inscriptions en mairie : 02.98.92.50.23

REPÉREZ LES ATOUTS ÉNERGÉTIQUES D'UNE MAISON AVANT D'ACHETER

Vous avez le projet d'acheter un logement et vous souhaitez faire le bon choix en matière de performance et de confort pour ne pas voir exploser vos futures factures d'énergie. Avant de faire une proposition, prenez le temps de bien examiner sa situation, son environnement et son organisation. Par exemple, un critère important concerne vos dépenses en carburants, il est donc important de bien évaluer sa distance entre votre travail, les écoles et votre futur logement. Ensuite, prenez le temps d'analyser son implantation et son orientation. Un bâtiment dont les ouvertures sont majoritairement orientées au sud, protégé du vent du nord par des arbres persistants ou le relief et sans ombre portée sur la façade en hiver consommera moins de chauffage et vous permettra éventuellement d'installer des capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques. Enfin, analyser la disposition des pièces. Si le logement est compact, dispose d'espaces tampons entre les façades exposées au nord et les pièces chauffées et s'il dispose d'espaces de vie exposés au sud, les déperditions seront limitées et le logement sera plus agréable à vivre. Ces points sont difficilement modifiables lors de travaux, veillez donc à bien les analyser avant toute proposition.

L'isolation, le chauffage ou la ventilation auront également bien sûr un impact important sur votre confort et vos factures mais la plupart du temps, des travaux peuvent remédier aux manques. Il est également possible de bénéficier d'aides financières pour ces travaux.

N'hésitez pas à contacter ou rencontrer les conseillers d'Ener'gence pour faire le point sur votre projet.

A Châteaulin, rencontrez un conseiller énergie gratuitement tous les 3^e lundis du mois de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la Maison de services au public, 33 quai Alba ou Ener'gence - Agence Energie-Climat du Pays de Brest - Conseils neutres et gratuits - 02 98 33 20 09.

SALON DES ARTISANS, DES SAVOIR-FAIRE, DES SAVEURS, DES RENCONTRES...

La deuxième édition du salon des artisans de Châteaulin se tiendra les samedi 19 et dimanche 20 octobre à l'espace Coatigrac'h de Châteaulin, de 10h à 18h sur les deux jours.

Venez à la rencontre des artisans de la région de Pleyben, de Châteaulin et du Porzay et découvrez leurs savoir-faire. Vous trouverez tout pour votre projet maison, jardin... ou tout simplement pour passer un bon moment famille, en profitant des animations gratuites.

C'est aussi l'occasion de faire naître des vocations et de s'informer de l'offre en formation professionnelle du secteur. Et quand l'artisanat se conjugue avec l'art, les sens des petits comme des grands sont en éveil... On peut s'y essayer, s'y exercer en participant aux ateliers !

Entrée gratuite. Possibilité de restauration sur place. Contact organisation : Communauté de Communes : 02.98.16.14.00. Plus d'information sur la page Facebook www.facebook.com/Salon-des-Artisans-Châteaulin

TÉLÉSERVICE DÉCLALOC'

La Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Porzay a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire (hors la commune de Saint-Nic). Toute personne qui offre, en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé doit en faire la déclaration préalable, avec accusé de réception, auprès de sa mairie. Dans le cadre de la gestion des taxes de séjour, une nouvelle télé procédure a été mise en place à l'échelle de la communauté de communes. Vous pouvez désormais effectuer la déclaration préalable des locations de courte durée par le biais de ce dispositif directement en ligne 24h/24h. En fin de procédure, un récépissé est automatiquement généré et transmis à l'hébergeur par voie électronique. Simultanément, la mairie reçoit l'information lui indiquant l'arrivée d'une nouvelle déclaration. Le gestionnaire de la taxe de séjour reçoit également l'information, le flux d'échange est alors simplifié et immédiat. Contact : 02.98.16.14.00 / <https://aulneporzay.taxesejour.fr/se-declarer>

« VAS-Y » : PRÉSERVER SA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE POUR SE SENTIR BIEN AVEC LES ANNÉES

Le mardi 5 novembre 2019 à 14h30 salle des fêtes à Châteaulin

En collaboration avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de Pleyben-Châteaulin-Porzay, le dispositif « Vas-Y » de la Fondation ILDYS propose aux personnes de 60 ans et plus une conférence sur la santé bucco-dentaire, le mardi 5 novembre à 14h30 à la Salle des Fêtes à Châteaulin.

C'est seulement au cours de la seconde moitié du XX^e siècle que la brosse à dents se démocratise et se fabrique en poils synthétiques. Aujourd'hui, bonne hygiène bucco-dentaire et visite annuelle chez le dentiste sont

positivement associées et recommandées dès le plus jeune âge. Ce n'est donc pas surprenant que la santé bucco-dentaire des retraités soit un sujet à part entière.

Docteur Cordonnier, chirurgien-dentiste pendant 40 ans et Présidente de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Finistère animera cette conférence avec dynamisme. En plus de recommandations d'hygiène et de démonstrations pratiques lors de cette conférence, Dr Cordonnier vous délivrera des conseils de santé plus généraux ainsi que les solutions qui permettent de répondre au problème de l'accès à la santé bucco-dentaire. Elle vous apportera un éclaircissement sur le coût et la prise en charge des différentes prothèses dentaires. Toutes les questions et tous les sujets seront les bienvenus.

La conférence sera suivie d'une collation permettant de poursuivre les échanges en toute convivialité.

Les actions proposées par le dispositif VAS-Y de la Fondation Ildys sont financées par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et soutenues par le Conseil Départemental du Finistère et l'Agence Régionale de Santé. Ouvert à tous – Gratuit – Sans réservation

Renseignements « Vas-Y : santé, bien-être et vie pratique » : 06.34.84.57.49 / vas-y@ildys.org

INFORMATIONS ANIMATIONS

SAMEDI 19 OCTOBRE – RACING CAST PORZAY

Samedi 19 octobre ⇒ U7 et U9 : repos. U11 : match amical. U13 A : foot en salle à Châteaulin. U13 B : foot en salle à Plogonnec. U14 : match à Plonévez-Porzay contre DC Carhaix à 15h30.

Dimanche 20 octobre ⇒ seniors B : match à Gourlizon à 13h30. Seniors A : match à Plomodiern à 13h30.

DIMANCHE 20 OCTOBRE – TROC ET PUCES

Le comité de jumelage organise son troc et puces annuel le dimanche 20 octobre de 9h00 à 17h30 à la salle omnisports. Ouverture pour installation des stands à 7h (tables fournies). Mètre linéaire = 4 €. Contact : 06.31.81.07.87 ou par mail : comite.de.jumelage29550@gmail.com. Entrée visiteur : 1€.

LUNDI 21 OCTOBRE – ATELIER BIEN ETRE

La réunion concernant le repas du Téléthon aura lieu lundi 21 octobre à 16h00, salle des associations.

Contact : Nicole Debuire au 06.71.05.82.89.

LUNDI 21 OCTOBRE – RANDONNEURS DU PORZAY

Tous les lundis, répétition de la section musico-vocale de 17h à 18h30, salle municipale.

Tous les mardis, marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h, place de l'église ☎ M. Saddoun au 02.98.92.55.85.

Mardi 22 octobre : Le Juch. Mercredi 23 octobre : Ploéven. Vendredi 25 octobre : Quimper. Dimanche 27 octobre : Telgruc sur Mer, rendez-vous à 14h, place de la mairie.

Contact : Jean-René Le Donge au 06.47.98.83.53 ou Christiane Moulin au 06.81.29.36.92.

VENDREDI 25 OCTOBRE – LES TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Randonnée de 10 km à Locronan.

Contact : Anne-Marie Albert 07.86.28.88.94 ou Josette Thomas 06.31.52.60.64.

INFORMATIONS COMMERCIALES

✓ Coccimarket ⇒ livraison à domicile. Passez vos commandes le mardi et le mercredi et recevez vos produits chez vous le vendredi ou le samedi. Foire aux vins jusqu'au dimanche 20 octobre.

✓ La crêperie Gourlan est fermée jusqu'au dimanche 20 octobre.

✓ La bijouterie Le Bot est fermée jusqu'au mardi 22 octobre.

✓ Le bar tabac du Porzay est fermé pour travaux jusqu'au jeudi 24 octobre.

✓ Comptoir du village – gamm vert : la SPA de Plouhinec sera présente le samedi 26 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h, afin de récolter des dons (croquettes, couvertures, accessoires pour les animaux...) et de trouver une famille pour les chats qui seront présentés à l'adoption.

✓ Foire aux vins à La Cave du Porzay jusqu'au dimanche 27 octobre (opération 5+1).

✓ La charcuterie Le Grand est fermée jusqu'au lundi 28 octobre.

✓ La Poissonnerie Caroff installée sur la place du 19 mars 1962 est absent jusqu'au jeudi 31 octobre.

✓ La boulangerie l'Angle Gourmand est fermée jusqu'au jeudi 14 novembre.

✓ Loue local professionnel, 75 m², parc d'activité du Porzay ☎ 06.88.52.68.22

INFORMATIONS PAROISSIALES

Dimanche 20 octobre : messe à 9h30 à Plomodiern.

Imprimé par nos soins